

**FORMATION**  
**Pourquoi verser la taxe d'apprentissage à  
la licence pro ACE ?**  
**Un investissement pour la formation de  
vos futurs collaborateurs**

**Le SNESE soutien la formation, unique en France, de technicien des méthodes et procédés en assemblage électronique.**

Vous avez, et vous aurez besoin de collaborateurs compétents dans les métiers de l'industrialisation, des méthodes et procédés d'assemblage électronique. Unique en France, la licence professionnelle ACE – Assemblage et Conditionnement en Électronique – niveau bac+3, dispense une formation de qualité adaptée à vos besoins. Les compétences et le professionnalisme des jeunes qui ont suivi cette formation sont aujourd'hui reconnus.

Soutenue par le SNESE, la licence pro ACE est délivrée par l'Université Paul Sabatier de Toulouse, en partenariat avec le Lycée Antoine Bourdelle et la plateforme technologique Micropacc.

Les objectifs et le contenu de la formation sont mis au point chaque année avec des représentants de l'industrie électronique et numérique. Elle est dispensée sous le régime de l'apprentissage. Depuis sa création, une soixantaine de jeunes ont été formés et participent maintenant au développement de leurs entreprises.

Vous pouvez contribuer à l'amélioration permanente de la qualité de cette formation en versant votre taxe d'apprentissage à la licence pro ACE.

**Taxe d'apprentissage**

Vous avez jusqu'au 29 février 2008 pour vous acquitter de la taxe d'apprentissage.

Nous vous recommandons de la verser à la licence Pro ACE qui est habilitée à recevoir le quota et le hors quota.

**Comment contribuer ?**

- informez votre DRH ou votre service comptable
- versez la taxe avant le 28 février 2009 en précisant à votre organisme collecteur que vous voulez en affecter le montant à :

**UNIVERSITE PAUL SABATIER – MISSION FORMATION CONTINUE ET  
APPRENTISSAGE – LICENCE PRO ACE**

Je reste à votre disposition.

**Richard CRETIER**

*Chargé de la communication du SNESE*